



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

Décision n° 2025-OR-010

Tarification des tests TOEIC 2025 – IUT
Toulouse-Auch-Castres.

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L. 712-1, L.712-2, L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
Vu la délibération 2024/01-CA-059 du 15 janvier 2024 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
Vu la délibération 2024/12/CA-002 du Conseil d'administration du 17 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs à la Présidente de l'Université Toulouse ;
Vu l'avis du conseil de l'IUT en date du 21 novembre 2024 ;

DECIDE

Article 1 :

La Présidente fixe à 58 euros TTC le tarif unitaire des tests du TOEIC en sessions privées pour les étudiants de l'Université pour l'année 2025.

Article 2 :

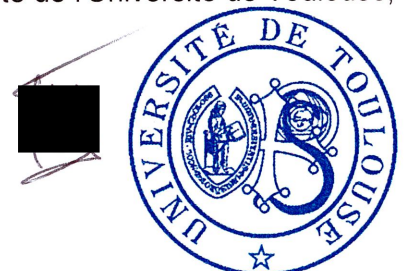
Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle est publiée sur le site internet de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 20 décembre 2024,

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Odile RAUZY